



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Bonnes pratiques et difficultés rencontrées par les États dans l'utilisation des directives sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 39/11 sur la participation aux affaires politiques et publiques dans des conditions d'égalité, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir, en consultation avec les États et toutes les autres parties prenantes intéressées, un rapport de suivi sur les bonnes pratiques et sur les difficultés rencontrées par les États dans l'utilisation des directives sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques, et de le lui présenter à sa quarante-huitième session ;
2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'est pas en mesure de soumettre ce rapport à la quarante-huitième session, dans le délai prescrit. Il compte soumettre le rapport au Conseil à sa quarante-neuvième session.

